



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 11 Mars 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 04 Mars 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 22

NOMBRE DE VOTANTS : 29

Objet : Validation du plan d'actions 2020 de la destination Blaye Bourg Terres d'estuaire

Présents : 22

Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet) JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORRELLY, BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée) pouvoir à Serge JEANNET, COUPAUD Catherine (Pugnac) pouvoir à Michael FUSEAU Olivier FAMEL (Saint André de Cubzac) pouvoir à Alain DUMAS, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à Nadia BRIDOUX MICHEL, Éric POUCHARD (LANSAC) pouvoir à BLANC Jean Franck.

Absents excusés : 8

Arnaud BOBET (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), ISIDORE Jean Marc (Bourg), MABILLE Christian (Peujard), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard)

Secrétaire de séance : BRIDOUX-MICHEL Nadia

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la reconnaissance obtenue par la destination Blaye Bourg Terres d'estuaire (BBTE) suite à l'appel à projet régional Nouvelle Organisation Touristique des Territoires.

Vu la délibération n°2017-191 en date du 20 décembre 2017 actant la signature d'une convention de partenariat, **avec les trois autres Communautés de Communes de l'arrondissement de Blaye et l'Office de Tourisme de Blaye**, portant sur la réalisation d'actions communes dans le cadre de la destination « Blaye Bourg Terres d'Estuaire »,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la convention signée entre les Communautés de Communes fixe les orientations communes du développement touristique jusqu'à 2022 :

- **Axe 1 : Une organisation des filières pour un développement économique renforcé - l'itinérance comme vecteur de découverte "interfilières" du territoire :**
 - La Route du Vin de Bordeaux en Blaye-Bourg ,
 - Développer la mise en tourisme des sites de patrimoine historique,
 - Soutenir le développement du tourisme fluvial, qu'il soit de croisière ou de promenade, les loisirs de pleine nature : des îles de l'Estuaire aux forêts de la Double, en passant par les marais,
 - Une offre nature et loisirs à mailler et mettre en marché
- **Axe 2 : Une structuration du territoire à accélérer :**
 - Coordonner les moyens pour un tryptique de service accueil-information-promotion plus conforme aux pratiques des visiteurs,
 - Faire converger les outils numériques pour une promotion et une commercialisation plus efficace

Cette convention prévoit que le reste à charge des actions après déduction des subventions, est réparti entre les quatre CdC. Elle prévoit enfin que le plan d'action « BBTE » soit validé par délibération des CdC chaque année.

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le budget prévisionnel 2020 de ce plan d'action :

Les 56 150€ de « reste à financer BBTE » sont ventilés, conformément aux termes de la convention liant l'EPIC de Blaye aux Communautés de communes, à savoir une clé de répartition constituée des critères de population DGF (33%), du potentiel fiscal (33%) et de la fréquentation touristique (évaluée sur les comptages de fréquentation dans les offices de tourisme - 34%) :

Contribution CCB	19 637,93€
Contribution GCCC	14 904,32€

Actions	Montant HT prévu	CRNA	CD33	Leader	BBTE
Editions : Kit conseil en séjour (mag + GP)	38 100 €	0 €	13 335 €	8 000 €	16 765 €
Routage boîtes aux lettres Sud-Ouest	14 500 €	0 €	5 075 €	6 525 €	2 900 €
Web : Site internet bbte.fr	3 400 €	0 €	1 050 €	0 €	2 350 €
Promotion	54 500 €	2 100 €	18 375 €	12 150 €	18 625 €
SAD : PLV / Accueil hors-les-murs (chevalets / présentoirs / kit accueil dans les hébergements) / corner BBTE (produits boutique...)	7 000 €		2 450 €	3 150 €	1 400 €
Achats droits photos	5 000 €		1 750 €		3 250 €
Pochettes billets	2 000 €				2 000 €
Actions spécifiques Route du Vin	15 000 €		5 250 €	6 750 €	3 000 €
Réseaux sociaux (campagne de pub Facebook, Instameet...)	2 000 €		700 €		1 300 €
Workshop presse + mise à jour dossier de presse	2 000 €		700 €		1 300 €
Cartographie (collection de fonds de cartes partagées)	5 000 €		1 750 €	2 250 €	1 000 €
Brochure groupe	1 500 €		525 €		975 €
Commande vidéos promos supplémentaires (rando + îles)	10 000 €	2 100 €	3 500 €		4 400 €
Valorisation du projet "Route Verte" / "Estuaire de la Gironde"	5 000 €		1 750 €		3 250 €
Professionnalisation	17 400 €	9 200 €	2 590 €	0 €	5 610 €
Rencontres prestas BBTE / réseau oenol. RdV	4 000 €	1 200 €	1 400 €		1 400 €
"Formations" / "ateliers" prestataires	10 000 €	8 000 €			2 000 €
Maintenance plateforme taxe de séjour	3 400 €		1 150 €		2 250 €
Contributions réseaux : Contrat de Dest. + Cruise Bx	4 500 €	0 €	0 €	0 €	4 500 €
Chargé de mission Tourisme BBTE (Sébastien)	50 500 €	15 150 €	0 €	22 450 €	12 900 €
Poste	47 000 €	15 150 €		22 450 €	9 400 €
Déplacements	2 000 €				2 000 €
Formations	1 500 €				1 500 €
Dépenses imprévues	5 000 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €
	187 900 €	26 450 €	40 425 €	49 125 €	68 650 €
			Total reste à charge 2020		68 650 €
			Références 2020		12 500,00 €
			Reste à financer BBTE		56 150 €
			Blaye	19 637,93 €	
			Grand Cubzaguais	14 904,32 €	
			Estuaire	15 251,78 €	
			ING	6 355,97 €	

Contribution CCE	15 251.78€
Contribution LNG	6 355.97€
Total	56 150€

Vu l'avis conjoint du conseil d'exploitation et de la commission tourisme,

Vu l'avis du bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le plan d'actions 2020 BBTE, son plan de financement ainsi que la contribution annuelle de la Communauté de communes du Grand Cubzaguais,

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 12 Mars 2020

Le Président,

A.DUMAS



GRAND CUBZAGUAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
33240
SAINT-ANDRÉ
DE
CUBZAC